

## Stationnement très gênant - trottoir ou pas trottoir ?

## Par François85, le 10/05/2021 à 12:39

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter pour étudier une éventuelle contestation d'amende. Le terre plein visible <u>ici</u> est -il un trottoir et donc est-il pertinent d'être sanctionné pour un stationnement très génant ?

Il va sans dire que cet arrêt était momentané et ne génait pas la circulation, mais je comprends que l'OMP n'y verra pas d'éléments pour requalifier ma demande.

Merci par avance pour vos lumières,

## Par **LESEMAPHORE**, le **10/05/2021** à **13:37**

Bonjour

Au numero de voirie de la voie inscrite sur l'avis qui est double du PV , il doit bien y avoir un trottoir ? , non ?

## Par François85, le 10/05/2021 à 14:18

Bonjour,

Merci de votre réponse. Il n'y a pas de numéro de voirie précisé sur l'avis. Seulement le nom de l'avenue et la mention "face à ensemble scolaire"